



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Compte rendu sommaire des délibérations et de la décision

à l'égard de

Demandeur Cameco Corporation

Objet Demande de renouvellement du permis
d'exploitation d'une installation de combustible
nucléaire de catégorie IB délivré pour
l'installation de conversion de Port Hope

Dates de
l'audience 3 novembre 2011 et 17 et 18 janvier 2012

RÉSUMÉ DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

Demandeur : Cameco Corporation

Adresse : 2121, 11th Street West, Saskatoon (Saskatchewan) S7M 1J3

Objet : Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire de catégorie IB délivré pour l'installation de conversion de Port Hope

Demande reçue : 15 avril 2011

Dates de l'audience publique : 3 novembre 2011 (jour 1) et 17 et 18 janvier 2012 (jour 2)

Lieu : Jour 1 : Salle des audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), au 280, rue Slater, 14^e étage, à Ottawa (Ontario)
Jour 2 : Centre récréatif Town Park, au 62, rue McCaul, à Port Hope (Ontario)

Commissaires : M. Binder, président R. J. Barriault
A. Harvey M. J. McDill
D.D. Tolgyesi

Secrétaire : M. Leblanc
Rédacteur du compte rendu : M. Young
Avocate conseil : L. Thiele

Représentants du demandeur			Numéro du document
<ul style="list-style-type: none">• A. Thorne, vice-président, Division des services de combustible• D. Clark, directeur général, Installation de conversion de Port Hope• R. Peters, directeur, Conformité et autorisation• C. Leavitt, président du syndicat• A. Kodarin, directeur général, Cameco Fuel Manufacturing Inc.			CMD 11-H16.1 CMD 11-H16.1A CMD 11-H16.1B CMD 11-H16.1C
Personnel de la CCSN			Numéro du document
<ul style="list-style-type: none">• P. Elder• B.R. Ravishankar• R. Barker• K. Mann• R. Jammal	<ul style="list-style-type: none">• C. Purvis• M. Rinker• P. Thomspson• M. Ilin• D. Howard	<ul style="list-style-type: none">• J. Jaferi• S. Lei• K. Bundy• S. Faille	CMD 11-H16 CMD 11-H16.A CMD 11-H16.B

Autres représentants
<ul style="list-style-type: none">• Municipalité de Port Hope, représentée par la mairesse L. Thompson• Gestion des situations d'urgence Ontario, représentée par D. Nodwell, K. Bleyer et L. Webb• Ministère de l'Environnement, représenté par J. Martherus, G. Faaren, N. Dyck, M. Dixon et V. Castro• Bureau du commissaire des incendies, représenté par O. Lamerz
Intervenants
Voir l'annexe A

Permis : Renouvelé

Table des matières

Introduction	1
Décision	2
Questions à l'étude et constatations de la Commission	3

Introduction

1. Cameco Corporation (Cameco) a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire¹ (CCSN) de renouveler le permis d'exploitation d'une installation de combustible (FFOL) délivré pour son installation de conversion de Port Hope, située à Port Hope, en Ontario. Le permis actuel, FFOL-3631.0/2012, expire le 29 février 2012. Cameco a demandé que le permis soit renouvelé pour une période de cinq ans.
2. L'installation de conversion de Port Hope se trouve dans la municipalité de Port Hope (Ontario), localisée sur la rive nord du lac Ontario, à environ 100 km à l'est de Toronto (Ontario). L'installation convertit principalement la poudre de trioxyde d'uranium (UO_3), produite par la raffinerie de Blind River de Cameco, en bioxyde d'uranium (UO_2) qui est utilisé dans la fabrication du combustible des réacteurs CANDU, et en hexafluorure d'uranium (UF_6) qui est exporté pour traitement additionnel et transformation en combustible pour les réacteurs à eau légère. L'installation de Port Hope comprend également une usine de métaux de spécialité qui a servi à mouler de l'uranium métallique en vue de fabriquer des blindages et des contrepoids pour certains types d'aéronef. L'installation possède des capacités de recyclage et de décontamination en plus d'une usine de réserve pour une production supplémentaire d' UO_2 .
3. L'installation est répartie sur deux sites. Le site 1 se compose de deux aires situées entre les viaducs ferroviaires et le lac Ontario, au sud des zones résidentielles et commerciales de la ville. La première aire se trouve en bordure du port et de la rampe d'accès à l'eau, du côté ouest, et la deuxième aire, la propriété du quai Centre, se situe entre le côté est du port et de la rampe d'accès à l'eau et la rivière Ganaraska. Sur ce site, on trouve des bâtiments utilisés pour le stockage des déchets solides contaminés ainsi qu'une installation de stockage temporaire extérieure pour les sols contaminés excavés à l'usine municipale de traitement des eaux qui se trouve à l'ouest du site 1.
4. Le site 2 est situé sur la rue Dorset est, une zone à prédominance commerciale et industrielle dans le secteur est de la ville. Ce site comprend deux bâtiments dans lesquels sont stockés des déchets solides contaminés.
5. Au cours de la période d'autorisation, il s'est produit un événement majeur à l'installation d' UF_6 de Cameco qui a entraîné un arrêt des opérations de production pendant environ 18 mois. Une fuite d'uranium a été découverte dans le sol sous le plancher de l'installation d' UF_6 en juillet 2007. Ce problème a été discuté avec la Commission lors de sa réunion d'août 2007, peu de temps après la découverte de la fuite, et encore en novembre 2009, dans le cadre du rapport de mi-parcours sur le rendement présenté à la Commission. Depuis, les deux installations ont repris leurs activités, après de gros travaux d'assainissement du sol sur le site et l'installation d'un système d'assainissement des eaux souterraines sur l'ensemble du site.

¹ On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme « la CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

6. Cameco a demandé que les conditions de permis demeurent identiques à son permis actuel.

Points étudiés

7. Dans son examen de la demande, la Commission devait décider, conformément au paragraphe 24(4) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*² (LSRN) :
 - a) si Cameco est compétente pour exercer l'activité visée par le permis renouvelé, et
 - b) si, dans le cadre de cette activité, Cameco prendra les dispositions voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada.

Audience publique

8. Pour rendre sa décision, la Commission a étudié l'information présentée à l'occasion d'une audience publique tenue le 3 novembre 2011 à Ottawa (Ontario) et les 17 et 18 janvier 2012 à Port Hope (Ontario). L'audience s'est déroulée conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*³. Pendant l'audience publique, la Commission a examiné les mémoires et entendu les présentations orales du personnel de la CCSN (CMD 11-H16, CMD 11-H16.A et CMD 11-H16.B) et de Cameco (CMD 11-H16.1, CMD 11-H16.1A, CMD 11-H16.1B et CMD 11-H16.1C). La Commission a également tenu compte des mémoires et des exposés de 97 intervenants (voir l'annexe A pour une liste détaillée des interventions). Des représentants du ministère de l'Environnement de l'Ontario, de Gestion des situations d'urgence Ontario et du Bureau du commissaire des incendies étaient également disponibles pour répondre aux questions.

Décision

9. D'après son examen de la question, décrit plus en détail dans les sections suivantes du présent compte rendu, la Commission conclut que Cameco est compétente pour exercer l'activité visée par le permis modifié et que, dans l'exercice de cette activité, Cameco prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada.

Par conséquent, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission renouvelle le permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire délivré à Cameco Corporation pour son installation de conversion de Port Hope, située à Port Hope (Ontario). Le permis renouvelé, FFOL-3631.0/2017, est valide du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2017.

² Lois du Canada, L.C. 1997, ch. 9.

³ Décrets, ordonnances et règlements statutaires (DORS), DORS/2000-211.

10. La Commission assortit le permis des conditions recommandées par le personnel de la CCSN et énoncées dans l'ébauche de permis jointe au document CMD 11-H16.B, avec les modifications suivantes :
- La date d'expiration du permis est changée pour le 28 février 2017.
 - La condition de permis 4.4 est supprimée.

La Commission rejette la demande de Cameco qui souhaitait conserver la condition de permis 5.5 portant sur le rejet des effluents d'eaux de procédé usées. La Commission est d'avis que Cameco a pris des mesures positives en vue d'éliminer ces rejets et encourage Cameco à éviter de retourner à l'ancienne pratique. La Commission comprend les raisons de Cameco concernant cette demande et souligne que Cameco pourra éventuellement demander une modification de permis si elle considère qu'il est absolument nécessaire de retourner à cette pratique. La Commission s'attend à ce que Cameco lui soumette une proposition détaillée à ce moment-là.

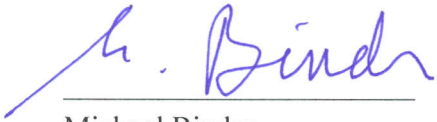
11. La Commission accepte la délégation de pouvoir telle que décrite dans le Manuel des conditions du permis.
12. Avec cette décision, la Commission demande au personnel de la CCSN de préparer un rapport annuel sur l'industrie qui comprendra les résultats des activités de vérification de la conformité qui se seront déroulées pendant la période d'autorisation visant cette installation. Le rapport devrait aussi comporter des renseignements détaillés sur les émissions et le mouvement du panache d'eau souterraine sur le site de l'installation de conversion de Port Hope. Le personnel de la CCSN présentera son rapport dans le cadre d'une séance publique de la Commission à l'automne de chaque année.

Questions à l'étude et constatations de la Commission

13. Pour rendre sa décision d'autorisation, la Commission a examiné plusieurs questions touchant la compétence de Cameco à exercer les activités proposées, et le caractère adéquat des mesures proposées pour préserver la santé et la sécurité des personnes, protéger l'environnement, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada.
14. La Commission a établi qu'une évaluation environnementale n'était pas exigée aux termes du paragraphe 5(1) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*⁴ (LCEE). La Commission estime en outre que toutes les exigences de la LCEE ont été respectées.

⁴ L.C. 1992, ch. 37

15. Les conclusions de la Commission seront présentées dans un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, qui sera publié à une date ultérieure.



FEB 28 2012

Michael Binder
Président,
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Annexe A – Intervenants

Intervenants	Numéro du document
Lori Carter	CMD 11-H16.2
Debbie Hoselton	CMD 11-H16.3
Lake Ontario Waterkeeper	CMD 11-H16.4
Myron Szalawiga	CMD 11-H16.5
Gerald Crawford	CMD 11-H16.6
Junior Achievement Peterborough. Lakeland, Muskoka	CMD 11-H16.7
Jean-Pierre Pascoli	CMD 11-H16.8
Bill Edwards	CMD 11-H16.9
Cobourg Highland Games Society	CMD 11-H16.10
Marilyn Routly	CMD 11-H16.11
Jackie Brimblecombe	CMD 11-H16.12
Rachelle Torrieri	CMD 11-H16.13
United Steelworkers, Local 13173, représenté par C. Leavitt et R. Davis	CMD 11-H16.14 CMD 11-H16.14A CMD 11-H16.14B
Ron Smith	CMD 11-H16.15
Maire de la municipalité de Cobourg, représenté par G. Brocanier	CMD 11-H16.16
Chambre de commerce de Port Hope et de son district	CMD 11-H16.17
Friends of Music	CMD 11-H16.18
Diane Flesch	CMD 11-H16.19
Gerhard Heinrich	CMD 11-H16.20
Bruce Cooper	CMD 11-H16.21
Municipalité de Port Hope, représentée par L. Thompson et C. Cannon	CMD 11-H16.22 CMD 11-H16.22A
E.S. Fox Ltd.	CMD 11-H16.23
Northumberland Players	CMD 11-H16.24
T.J. (Tim) Haynes Professional Corporation	CMD 11-H16.25
Suzanne Frankcom-Wright	CMD 11-H16.26
Cobourg Dragon Boat and Canoe Club	CMD 11-H16.27
Ed Lam	CMD 11-H16.28
All-Canadian Jazz Festival Port Hope	CMD 11-H16.29
Ron Davis	CMD 11-H16.30
Northumberland Sunrise Rotary	CMD 11-H16.31
Community Care Northumberland	CMD 11-H16.32
HMC Consulting	CMD 11-H16.33
Énergie atomique du Canada limitée, représentée par C. Fahey et G. Case	CMD 11-H16.34 CMD 11-H16.34A
Eric Campbell	CMD 11-H16.35 CMD 11-H16.35A
Centraide Northumberland	CMD 11-H16.36
John Morand	CMD 11-H16.37

	CMD 11-H16.37A
Hannibal Farola	CMD 11-H16.38
Médecins pour la survie mondiale (Canada), représenté par D. Dewar	CMD 11-H16.39
Dan Rudka	CMD 11-H16.40
Christa Ingalls	CMD 11-H16.41
David Henderson	CMD 11-H16.42
Club de patinage artistique de Port Hope	CMD 11-H16.43
Michael Murchie	CMD 11-H16.44
Victor Allan Glover	CMD 11-H16.45
United Steelworkers Local 8562, représenté par A. Lent	CMD 11-H16.46 CMD 11-H16.46A
Northumberland Manufacturers' Association	CMD 11-H16.47
Cobourg Waterfront Festival Central Board Directors, représenté par P. Kulik	CMD 11-H16.48
Stephen F. Alexander	CMD 11-H16.49
Lou Rinaldi, député provincial, Northumberland - Quinte West	CMD 11-H16.50
Tim Seitz	CMD 11-H16.51
Conseil canadien des travailleurs du nucléaire, représenté par D. Shier, T. Fraser et G. McBride	CMD 11-H16.52
International Institute of Concern for Public Health (IICPH), représenté par A. Tilman	CMD 11-H16.53 CMD 11-H16.53A
Lorne VanderDussen	CMD 11-H16.54
Northumberland Labour Council, représenté par V. Salaverry	CMD 11-H16.55
Robert Jean	CMD 11-H16.56
Tom Fraser	CMD 11-H16.57
Northumberland Services for Women	CMD 11-H16.58
Pat McNamara	CMD 11-H16.59
Université McMaster, représentée par D. Boreham	CMD 11-H16.60 CMD 11-H16.60A
Gary McCracken	CMD 11-H16.61
Shane Watson	CMD 11-H16.62
United Brotherhood of Carpenters (Carpenters Union Local 397)	CMD 11-H16.63
Commissaires du port de Port Hope	CMD 11-H16.64
Larry Johnston	CMD 11-H16.65
FishAbility Sports Club	CMD 11-H16.66
Joanne Rockey-Smith	CMD 11-H16.67
Chad Kavanaugh	CMD 11-H16.68
Nicole Emanuel	CMD 11-H16.69
Tom Lawson	CMD 11-H16.70
Marc Boucher	CMD 11-H16.71
Lori Gray	CMD 11-H16.72
The Friends of Wesleyville Village	CMD 11-H16.73
Thom Mambe	CMD 11-H16.74
Jack De Klerk	CMD 11-H16.75

Habitat for Humanity Northumberland	CMD 11-H16.76
Association nucléaire canadienne, représentée par D. Carpenter et H. Kleb	CMD 11-H16.77
Graeme Lawson	CMD 11-H16.78
Sanford et Helen Anne Haskill	CMD 11-H16.79
Darryl Godfrey	CMD 11-H16.80
Chaitanya Kalevar, Just One World	CMD 11-H16.81
Derrick Kelly	CMD 11-H16.82
Ian McDonald	CMD 11-H16.83
Port Hope Community Health Concerns Committee, représenté par F. More	CMD 11-H16.84
Families Against Radiation Exposure (FARE), représenté par D. Kelly et K. Kamps	CMD 11-H16.85
John Wilcox	CMD 11-H16.86
Regroupement pour la surveillance du nucléaire (Canada), représenté par G. Edwards	CMD 11-H16.87
Steve Douglas	CMD 11-H16.88
Centre communautaire de Cobourg	CMD 11-H16.89
Ron Moreau	CMD 11-H16.90
Capital Theatre Heritage Foundation	CMD 11-H16.91
Tyler Rouse	CMD 11-H16.92
Angelo Torrieri	CMD 11-H16.93
Jason Whitelaw	CMD 11-H16.94
Helen Caldicott	CMD 11-H16.95
Saugeen Ojibway Nations, représentées par Chief R. Kahgee	CMD 11-H16.96 CMD 11-H16.96A
Ontario Clean Air Alliance	CMD 11-H16.97 CMD 11-H16.97A
East Toronto Youth Nuclear Group, représenté par T. Waugh	CMD 11-H16.98